

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DVD 1073 DDEEES Subventions (42 000 euros), avenant n°2 à la convention triennale et convention d'équipement avec l'association Wimoov (ex Voiture and Co).

M. Christophe NAJDOVSKI et M^{me} Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov un avenant n° 2 à la convention triennale du 15 octobre 2012 pour l'attribution d'une subvention de 32 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission, et M^{me} Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, un avenant n° 2 à la convention triennale du 15 octobre 2012 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'autre part, une convention d'équipement, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 42 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA :18534, n°dossier : 2014_04590).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour la DVD : - 27 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne 61001 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris ;

- 10 000 euros mission 90010-99-190 au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822 du budget d'investissement 2014 ou des exercices ultérieurs, sous réserve de financement ;

- pour la DDEEES : 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.